

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf le 4 Novembre à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 30/10/2019

Étaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Isabelle MEUNIER, Laurent MONNET,

Absents excusés ayant donné procuration : Christiane BELY a donné procuration à M. M BELLANGEON, Christophe GRISARD a donné procuration à Mme MC CHAPEL, Jacques CAGNAC a donné procuration à René BOCCARD

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 H 00

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Prêt STEP Boyeux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 25 mars 2019 décidant de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Est un prêt de 268 000 euros afin d'engager les travaux pour la réalisation d'une station d'épuration et ses réseaux au hameau de Boyeux, fait part qu'il convient d'annuler cette délibération du fait d'une meilleure proposition à un taux de 0.84 % au lieu des 1.57 %. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal retient la nouvelle proposition présentée par le Crédit Agricole Centre Est, offre qui fera économiser plus de 28 000 €.

3/Animation repas des aînés

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la décision de prendre un animateur professionnel pour l'animation du repas des aînés du dimanche 24 novembre 2019, fait part de la proposition de M. Christian RICHARD pour une animation diversifiée pour un montant de 450 €.

4/ Indemnisation bris de glace arrière du tracteur Renault

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la vitre arrière du tracteur a été brisée suite à la chute d'une branche et qu'une déclaration de sinistre bris de glace avait été déposée auprès de notre assureur dans ce sens, Dit que suite à réception de la facture de réparation, l'assurance nous a adressé un chèque de 589.36 € pour règlement de ce sinistre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'encaissement en recettes du chèque de 589.36 € pour le règlement du sinistre bris de glace du tracteur Renault

5/ Informations

Cérémonies du 11 Novembre : PONCIEUX 8H45 et BOYEUX 9H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19 H 30

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 4/11/2019

Le Maire,

Mme Marie – Christine CHAPEL.

